

Des rimes normandes usurpées : de l'aperture de E tonique devant R final au 17^e siècle

La rime normande faisait déjà au 17^e siècle l'objet de critiques de la part des grammairiens, à commencer par Lancelot dans la *Breve instruction sur les regles de la poésie françoise* parue cinq ans avant les *Fables* de La Fontaine (1668), critiques fondées sur une différence d'aperture vocalique, là où l'on s'accorde à voir une rime régulière dans le français de Normandie, du moins pour ce qui concerne la langue des gens cultivés, sans que l'on s'accorde vraiment sur la façon de prononcer des Normands : [Er] selon Vaugelas, [er] selon Lancelot qui était de la nouvelle génération. Les poètes classiques ne s'en souciaient pas toujours, une accommodation du timbre étant toujours possible quoi qu'on en fit en réalité, et ils avaient pour eux le modèle illustre de Malherbe et de Corneille. Les poètes normands perpétuaient ainsi un usage qui, un siècle plus tôt, était répandu dans bien d'autres régions de France, comme on peut le constater chez les poètes de la Pléiade dont les principaux maîtres étaient originaires de l'Ouest : il s'agissait déjà sans doute d'une licence poétique qui admettait la rime de [er] et [Er], avec vraisemblablement des prononciations différentes du *r* final (Morin 2005), pourvu que les voyelles fussent appuyées d'une même consonne, ce que La Fontaine ne respectait pas toujours dans ses contes, comme en témoignent *consumer* : *cher* dans *Nicaise*, ou la rime de *mer* avec *massacrer* ou *manger* dans *La fiancée du roi de Garbe*. Il est significatif que les reproches que l'on faisait à ce genre de rime ne portaient pas sur l'articulation de la consonne, mais sur le changement d'aperture de /e/ : les témoignages du temps sont contradictoires, mais montrent que la langue poétique disait soit [SE{SER}] selon Vaugelas qui condamne le changement d'aperture dans l'infinitif au bénéfice de la rime, soit [ʃerʃer] selon Lancelot, dont le témoignage nous importe davantage, là où la langue familière disait [SE{Se}]. Mais l'articulation du *r* que requérait le style élevé s'accompagnait généralement d'une ouverture de l'*e*, et Hindret précisera en 1696 que Molière avait soin de corriger ce défaut chez ses acteurs, laissant une empreinte durable dans la pratique théâtrale.

En ce qui concerne les fables, on ne relève que *fiers* : *volontiers* (IV, 1) et *cher* : *chercher* (V, III), y compris jusqu'au livre XII inclus : il semblerait que le fabuliste se soit soumis à l'autorité de Racine chez qui *cher* et *fier* semblent les seuls mots dont use le dramaturge dans ce genre de rime. Si l'on y regarde de plus près, on peut même se demander s'il s'agit véritablement de rimes normandes chez Racine, voire même chez La Fontaine, à considérer l'absence de ces formes dans ses rimes propres en [Er], du moins dans les fables (qui ne sont quant à elles pas toujours appuyées, contrairement à l'usage) : *Gaster* : *d'air* (III, II), *Lucifer* : *enfer* (III, VII), *couvert* : *fer* (V, II), *Hiver* : *vert* (V, VIII), *Jupiter* : *l'air* (VI, IV), *chair* : *l'air* (VI, V) pour nous contenter des livres ici en examen. Y.-Ch. Morin fait en effet remarquer que Lancelot « condamne sans recours la rime *philosopher* avec *enfer* mêlant le [e] fermé au [E] ouvert, mais n'a aucune réserve pour la rime de *cher* avec *chercher*, qu'il fait prononcer [-er] en poésie, avec le [e] fermé de la prononciation ordinaire et un [r] probablement vibrant, exigé pour la rime avec *cher* ». Cette différence était bien établie dans les dialectes de l'ouest au XVI^e siècle, comme en témoigne notamment le *Dictionnaire des rimes françoises* de Lanoue, qui distingue clairement [e] (“*e* masculin”) de [E] (“*e* prononcé comme la diphthongue *ai*”) : il rattache en effet *cher* au paradigme de *acher* et autres verbes de même terminaison, et *fier* à celui d'*estafier*, *grefier*, *crucifier* et leurs dérivés. Il est par conséquent tout à fait possible qu'il s'agisse ici d'une particularité linguistique de la langue de nos auteurs, et il convient sans doute de reconsidérer le propos de Souriau selon lequel « les rimes normandes, comme *altiers* et *fiers*, sont infiniment rares » chez Boileau : si l'auteur de *L'Art poétique* ne semble pas avoir employé *cher(s)* à la rime, ses soi-disant rimes normandes n'affectent que *fiers* dans son œuvre poétique, en rime avec *altiers* ou *foyers*.

La Fontaine se distingue en tout cas ici nettement de Molière qui pouvait quant à lui par licence, en dépit des scrupules que Hindret signalait, rimer *arracher* : *chair*, *douter* : *Jupiter*, et associer *léger* à *enfer* ou *clair*, suivant en cela l'exemple de Corneille qui, s'il rime bien comme Racine, et tout aussi légitimement, *cher* avec *arracher*, *attacher*, *caché* et autres verbes du même genre (ainsi que *bûcher*), rime aussi *Jupiter* avec *redouter*, *accepter*, *contester* et autres verbes semblables ; *enfer* ou *fer* avec *triompher* ; *mer* et *amer* avec *charmer* ou/et *animer* ; *clair* avec *aveugler* ; *air*, en liaison diverse, avec des verbes tels que *accorder*, *donner* ou *parler*, soit des rimes qui méritent plus que d'autres le qualificatif de normandes, la licence en moins.

Ces premières investigations voient donc se dessiner des situations différentes, avec des pratiques véritablement licencieuses, mais aussi avec des pratiques respectueuses d'un système phonologique qui ne nous est pas connu dans le détail, correspondant au français cultivé que l'on parlait encore autour de Paris vers le milieu du 17^e siècle.

- Beaudouin, V. *Mètre et rythmes du vers classique. Corneille et Racine*. Paris : Champion, 2002.
- Bellanger, L. *Études historiques & philologiques sur la rime française*. Paris : J.-B. Mulot Libraire, Angers : Briand et Hervé Libraires, 1876.
- La Croix, Ph. *L'Art de la Poésie Française ou la Méthode de connoître et de faire toute sorte de Vers*. A Lyon, Chez Thomas Amaulry, 1675.
- [Lanoue (P. de La Noue selon le repr.)]. *Le Grand dictionnaire des rimes françaises*, 2^e éd., Genève : M. Berjon, 1624 [repr. Slatkine 1972].
- La Serre, Jean-Antoine (le Père). 1771. *Poétique élémentaire*, par M. L* S**. Lyon : Chez les frères Périsse.
- Morin, Y.-Ch. « La naissance de la rime normande », dans *Poétique de la rime*, M. Murat et J. Dangel (éds.), Paris, Champion, 2005, p. 219-252 .
- Mourgues, M. *Traité de la poésie française*, seconde édition augmentée. A Toulouse: Chez la Veuve de J. J. Boude, 1697.
- Richelet, P. *La versification française, ou L'art de bien faire et de bien tourner les vers*. A Paris, Chez Estienne Loyson, 1671.
- 1702. *Dictionnaire de rimes dans un nouvel ordre*, (...), nouvelle édition augmentée (...) par M. D. F. A Paris, Chez Florentin & Pierre Delaulne.
- 1760. *Dictionnaire de rimes*, (...), nouvelle édition, revue, corrigée, augmentée & mise dans un nouvel ordre par M. Berthelin. A Paris, Chez Despilly.
- Souriau, M., *L'Évolution du vers français au dix-septième siècle*, Paris, Hachette, 1893
- [Tabourot, E.] *Dictionnaire des rimes françaises. Premièrement composé par Jean le Feure Dijonnois, Chanoine de Langres & de Bar sur Aube ; et depuis augmenté, corrigé, & mis en bon ordre, par le Seigneur des Accords*. A Paris, Chez Jean Richer rue S^t Jean de Latran, 1588 [Slatkine Reprints 1973].
- Thurot, Ch. *De la prononciation française depuis le commencement du XVI^e siècle, d'après les témoignages des grammairiens*, 2 vol., Paris, Imprimerie nationale, 1881, 1883.